

Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires

INTERPRET - Module 4 – Janvier- Mars 2019



Lors des interventions administratives et judiciaires, interpréter en ayant conscience du rôle de l'interprète communautaire et en connaissant les structures et les procédures

Informations générales

Ce module s'adresse aux interprètes communautaires désireux de se former en vue de traduire auprès des autorités administratives et judiciaires. Il fait partie du système de qualification proposé par INTERPRET et est l'un des modules à option pour l'admission à l'examen du brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle.

Objectifs

Les interprètes communautaires qui ont suivi ce module de formation :

- Connaissent et sont capables d'utiliser la terminologie juridique spécifique.
- Connaissent le déroulement d'une procédure type et sont capables d'interpréter dans ce cadre.
- Sont initiés aux connaissances juridiques de base dans quelques domaines partiels.
- Intègrent les principes d'éthique professionnelle dans l'environnement administratif et judiciaire.
- Utilisent les techniques d'interprétariat consécutif.
- Approfondissent un domaine partiel et élaborent un glossaire y relatif.
- Analysent et approfondissent leur propre expérience par un aller-retour entre un travail autonome et une réflexion supervisée dans le cadre de la formation.

Public et prérequis

Interprètes communautaires avec certificat suisse INTERPRET, s'engageant à mener 5 interventions d'interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires et ayant des compétences en langue française de niveau équivalent à C1.

Le nombre de participants est limité à 16.

Admission sur dossier possible.

Méthode

Exposé, travaux de groupe supervisés, jeux de rôle, analyse de situations réelles. Coaching du travail autonome intégré dans le processus du module.

Intervenants

Professeur.e.s de la HES-SO Valais spécialistes du droit des étrangers, procureur, avocats, juristes, interprètes communautaires.

Contenu

Cours 1 - 11 janvier

Connaître l'activité d'interprète en lien avec le système judiciaire

Présentation de l'activité d'interprète en lien avec les systèmes administratifs et judiciaires.

Cours 2 – 18 janvier

Acquérir les connaissances juridiques de base

Notions de droit civil et pénal, connaissances juridiques de base se rapportant à la protection de l'enfant et de l'adulte.

Cours 3 – 25 janvier

Acquérir les connaissances juridiques de base (suite)

Droit des étrangers.

Procédure pénale.

Cours 4 – 01 février

Connaître le rôle de l'interprète dans la procédure pénale

L'interprète communautaire au fil de la procédure pénale.

Le déroulement administratif.

Approche et analyse de cas pratiques.

Cours 5 – 15 février

Approfondir des techniques d'interprétariat consécutif

Principes de base et techniques de la prise de notes.

Cours 6 – 13 mars

Evaluer les interventions auprès des autorités administratives ou judiciaires en utilisant les techniques et outils appropriés

Titre délivré

Attestation de participation de la HES-SO // Valais – Wallis délivrée à tout·e participant·e ayant suivi le module.

Attestation de module délivrée à tout·e participant·e avec certificat INTERPRET ayant assisté au moins au 90% des cours, mené 5 interventions d'interprétariat dans les domaines judiciaires et administratifs et dont les travaux ont été validés (rédaction d'une documentation et d'un glossaire).

Ce module correspond au Module 4 du système modulaire de qualification suisse des interprètes communautaires et des médiateurs/médiatrices interculturel·le·s et est reconnu pour l'obtention du brevet fédéral.

Renseignements pratiques

Durée de formation

Le module comprend 6 jours de formation correspondant à 35 heures de cours, 3 heures 30 de travail de groupe, coaching collectif et un travail autonome de 44 heures, soit au total 82 heures 30 de formation.

Dates

Du 11 janvier au 13 mars 2019.

Les vendredis 11, 18 et 25 janvier, 01 et 15 février et le mercredi 13 mars.

Lieu

Les cours ont lieu à la HES-SO Valais-Wallis, Haute Ecole de Travail Social, Route de la Plaine 2, 3960 Sierre.

Délai d'inscription

Jusqu'au 30 novembre 2018.

Coût

Prix du module : CHF 1'600.- *

Renseignements et inscription

Les personnes intéressées transmettent leur inscription au moyen du bulletin d'inscription joint auprès de : Haute Ecole de Travail Social, Formation continue, Route de la Plaine 2, 3960 Sierre ou par e-mail à info.social@hevs.ch

Tél. +41 27 606 91 11

Un courrier de confirmation est envoyé aux candidat·e·s 1 mois avant le début du module.

Conditions de désistement

Tout désistement doit être annoncé par écrit au secrétariat. En cas de désistement intervenant après la confirmation de l'admission, 10% de l'écolage reste dû. En cas de désistement intervenant moins de 10 jours avant le début du cours, la totalité de l'écolage est due.

**Des subventions cantonales et fédérales peuvent donner lieu à des tarifs préférentiels. Renseignements auprès de votre service d'interprétariat communautaire.*